



Commune de Lovatens

Municipalité

Préavis n° 4 - 2022

Budget 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La municipalité a l'honneur de vous présenter le budget 2023.

Le résumé du budget de la commune de Lovatens se présente comme suit :

	Charges	Produits
Administration générale	fr. 86'090.00	fr. -
Finances	fr. 88'400.00	fr. 401'400.00
Domaines, forêts et bâtiments	fr. 41'000.00	fr. 29'500.00
Travaux	fr. 84'100.00	fr. 27'150.00
Instruction publique et cultes	fr. 76'300.00	fr. 1'200.00
Sécurité publique	fr. 21'100.00	fr. 600.00
Sécurité sociale	fr. 91'200.00	fr. 35'000.00
Services industriels	fr. 13'450.00	fr. 16'900.00
Total charges et produits	fr. 501'640.00	fr. 511'750.00
Résultat	fr. 10'110.00	
TOTAUX EGAUX	fr. 511'750.00	fr. 511'750.00

La municipalité vous a transmis un budget de fonctionnement, comparé au budget 2022 et aux comptes 2021.

Les investissements supplémentaires éventuels feront l'objet d'un préavis.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil général de Lovatens,

- Vu le préavis municipal n° 4-2022
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- Entendu le rapport de la commission de gestion

Décide

- D'approuver le budget 2023 tel que présenté.

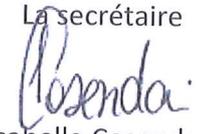
Approuvé par la municipalité dans sa séance du 15 novembre 2022

Au nom de la municipalité

Le syndic

David Pichonnat



La secrétaire

Isabelle Cosendai